



Commune de Gratot

Bulletin municipal - Janvier 2024



**Bonne année
2024**

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	2
ACTUALITES GRATOTAISES	4
LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE :	4
AUTRES INFORMATIONS :	8
PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL ET SIGNALÉTIQUE :.....	10
ZONES D'ACCELERATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :.....	10
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	11
ANIMATION GRAND COMPTAGE DES OISEAUX DE JARDIN LE DIMANCHE 21 JANVIER 2024 :	11
COMMISSION « ESPACES VERTS » :.....	12
GESTION DIFFERENCIÉE DES ESPACES VERTS ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ :.....	12
LES ZENDURANCES :.....	13
LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	13
UNE VERSION AUDIO POUR NOTRE BULLETIN MUNICIPAL.....	13
INFORMATIONS MAIRIE	14
HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :.....	14
LES PERMANENCES :.....	14
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :.....	14
INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE	17
TRI SELECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES : DU NOUVEAU EN 2024.....	17
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTTERIE :	19
REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL GRATOT - LA VENDELEE – SERVIGNY - BRAINVILLE :	19
GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO ... LE FABULEUX DESTIN DE SAINT-GERBOLD, LA BELLE HISTOIRE	22
INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CMB / ÉTAT.....	25
L'ÉLAGAGE, UNE NECESSITÉ POUR TOUS ... :.....	25
LANCEMENT D'UNE PLATEFORME POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INSALUBRE, NON SÉCURISÉ OU NON DÉCENT DANS LA MANCHE :	26
ACCUEIL EMPLOI :	27
LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	28
COMITÉ DES FÊTES ET LOISIRS DE GRATOT – BILAN DES ACTIVITÉS.....	28
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI GRATOT - LA VENDELEE - BRAINVILLE – SERVIGNY :	30
CLUB DE LA RENCONTRE.....	32
CENTRE D'ANIMATION DU CHÂTEAU DE GRATOT :.....	32
COMITÉ DE JUMELAGE GRATOT - ÉTOUVANS :	34
ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DES ÉGLISES DU HOMMÉEEL ET DE GRATOT :	35
CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 2023	36
LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE.....	37
GITES ET CHAMBRES D'HÔTES DE LA COMMUNE	38
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	39

LE MOT DU MAIRE

La fin de l'année 2023 a été marquée par la tempête Ciaran du 2 novembre : 167 km/h de vent au petit matin ! Notre commune n'a pas été la seule à être touchée, mais la panne d'électricité qui nous a impactés un petit moment nous a un peu replongés au temps du moyen âge. Nous nous sommes retrouvés totalement démunis. L'habituel confort du tout électrique et notamment celui des volets électriques a amené certains à vivre dans l'obscurité plusieurs jours. Plutôt déprimant, même si ce n'était finalement pas si grave au regard de ceux qui n'avaient plus de toit sur leur maison ou ceux dont l'outil de travail avait subi de sérieux dégâts.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, il n'y a pas eu de trop gros problèmes. Quelques ardoises se sont envolées sur la toiture de l'église de Gratot, pourtant neuve, et sur celle du Hommèel. Les dégâts sur la toiture de l'Ermitage Saint Gerbold sont un peu plus importants. De nombreux arbres ont été déracinés ou littéralement broyés.

Ce dernier semestre a connu d'intenses travaux, les finitions du lotissement du Manoir sont maintenant bien avancées. Les conditions météo n'ont pas permis de finaliser les aménagements paysagers. Deux chicanes avec stationnement ont été créées et les virages maintenus pour faire ralentir les voitures. L'éclairage public est opérationnel. Le résultat donne satisfaction.

Concernant les aménagements de la RD 244, le deuxième plateau surélevé est terminé. La zone 30 a été étendue et la route départementale est restée prioritaire.

La réalisation de la voie verte s'est déroulée dans le même temps entraînant une gêne pour les riverains et les usagers de la route. Merci pour votre compréhension.

Je tiens à préciser que l'obtention des subventions pour ce projet était conditionnée à un gabarit de 3 m. Les plantations le long de la voie douce ont été effectuées le 19 décembre avec les classes des CE et des CM, des élus et des membres de la commission espaces verts.

Les travaux du lotissement des Marronniers ont commencé le 25 octobre, sous la pluie ! Depuis cette date, les éclaircies ont été assez rares. Malgré tout, les terrassements et les encaissements sont réalisés, les réseaux également. Le montant total des travaux est de 340 595,58 € HT. D'autres coûts sont à ajouter, honoraires, câblages, réverbères... Coutances Mer et Bocages nous a accordé une subvention de 20 000 € pour ce projet. Le conseil au vu, de ses montants, a fixé le prix de vente des terrains à 64,30 € HT soit 75 € le mètre carré, TVA comprise. Le lotissement se compose de 19 lots. 11 terrains sont déjà préservés.

D'autres travaux ont été réalisés. La sécurisation de l'installation électrique de l'église de Gratot a été réalisée par l'entreprise SONELEC. Les travaux, terminés le 16 décembre, ont permis la célébration d'une messe ce même jour à 18 h avec le nouvel éclairage. La restauration de l'autel de l'église du Hommèel est en cours, la menuiserie est terminée. L'aménagement du cimetière de Gratot est également finalisé. La commune a obtenu une subvention 11 433 € du conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Investissement Rural, soit 40 % du montant des travaux en plus du versement pour le Hommèel.

Le contrat d'entretien de l'assainissement collectif a été attribué à la SAUR. Les négociations ont été longues et ardues. Elles ont abouti à une baisse de 20 à 30 % de la facture en fonction de la consommation du foyer pour la part de la SAUR. La part communale reste inchangée. La diminution du prix de l'eau est à mettre en relation avec les raccordements au réseau d'assainissement collectif des maisons des nouveaux lotissements.

Le diagnostic des réseaux eaux usées et pluviales se poursuit également. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a versé 18 067 €, soit 50 % de la subvention attendue. De nouvelles investigations sont prévues prochainement.

Nous avons enfin réglé le problème de chauffage de la mairie et de la salle de convivialité. Après l'intervention d'un expert dans le cadre de la garantie décennale, notre assurance nous a versé 23 887,42 € pour la réhabilitation des installations. Les travaux ont été effectués et la remise en route a été effective mi-octobre.

En ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères, à partir du 15 janvier les emballages (plastiques et papiers) seront collectés en porte à porte dans des sacs jaunes. Il n'y aura donc pas de ramassage des ordures ménagères (sacs gris) ces lundis-là. Les ramassages se feront en alternance par quinzaine.

Pour le verre, il n'y pas de changement. Le dépôt se fera toujours dans les points d'apports volontaires. Le dépôt des emballages y sera toujours possible. La communauté a organisé une campagne d'information que vous avez dû recevoir avec un calendrier.

Lorsque vous recevrez ce bulletin, le recensement 2024 de la population de notre commune aura débuté, c'est une opération fondamentale pour Gratot. En effet le nombre d'habitants impacte la commune dans de nombreux domaines, à commencer par les dotations. Je vous invite à faire bon accueil à nos agents recenseurs.

Si vous avez la main verte, la commune peut vous mettre à disposition un coin de terrain dans la petite parcelle à côté de la voie douce où vous pourrez cultiver vos légumes et vos fleurs. Avis aux amateurs ! Ce projet n'est viable que si plusieurs personnes se manifestent.

Dans la nuit du 7 au 8 octobre, des actes de vandalisme ont été commis à l'école de Gratot. 4 fenêtres ont fait l'objet de jets de projectiles. Une plainte a été déposée à la gendarmerie d'Agon-Coutainville. Un devis a été demandé à l'entreprise Planchais pour le remplacement des deux fenêtres de la cantine. C'est l'entreprise qui les avait initialement posées. Le montant est de 596 € HT soit 715,20€ TTC. Les deux autres fenêtres de la salle de motricité ont été changées par CMB. Nous sommes malheureusement confrontés de plus en plus souvent à des Incivilités sur notre commune. Des vols ou des dégradations de panneaux de signalisation ont aussi été constatés. Faudra-t-il passer à la vidéo protection ??? Ce serait bien regrettable.

L'État souhaite encourager les énergies renouvelables et a demandé aux communes de définir des « zones d'accélération ». Le conseil municipal a décidé de l'envisager pour la géothermie et le photovoltaïque sur la totalité de la commune. Une concertation est obligatoire.

Au cours de l'été 2023, vous avez pu profiter d'une exposition photos de Christian Malon autour des bâtiments municipaux et dans le sentier des Faous. En 2024, Coutances Mer et Bocage va organiser à Gratot de nouvelles « expositions » photos dans le cadre des « Zendurance » dont l'une se fera pour une dizaine de jours dans la salle de convivialité aux environs du 14 juillet. Merci à Martine et Éric Tiphaigne pour la gestion de ces événements.

Les différents projets terminés ou en voie de l'être sont à l'image du dynamisme de la commune, de son conseil municipal et de ses agents municipaux. Merci à eux car la complexité des démarches pour gérer tous ces projets voire pour gérer le quotidien de notre commune en découragerait plus d'un. Ce dynamisme est aussi porté par les différentes associations de la commune à travers les manifestations et les activités qu'elles organisent. Je les en remercie très chaleureusement.

Je vous présente, mes meilleurs vœux, que cette année vous apporte joie, bonheur et surtout santé !

Bonne et très belle année 2024 !

Rémi Bellail

ACTUALITES GRATOTAISES

Le point sur les travaux de la commune :

Les travaux de la voie verte nommée dans le plan d'adressage « voie douce Gratotaise » sont quasiment terminés. Quelques aménagements sont encore à prévoir notamment en ce qui concerne la signalisation au sol et certains éléments de signalisation verticale. La reprise du revêtement de la RD 74 en contrebas de la déchetterie sera effectuée au printemps. Le conseil départemental prend en charge le coût de cet aménagement : un enrobé de 3 mètres de large et une déstructuration de l'ancienne route de part et d'autre de la piste.

Le passage de cette nouvelle voie cyclable par le rond-point de la Belle-Croix vers la piste cyclable qui longe la route d'Agon-Coutainville et descend vers Coutances est à travailler en termes de signalisation. Pour autant, moyennant un peu de prudence à ce niveau-là, la voie douce Gratotaise est empruntable.



Le 19 décembre la plantation de la haie bocagère qui longe la piste cyclable a été réalisée. Une dizaine de bénévoles, élus ou membres de la commission espace vert, ont participé aux travaux, soutenus par les deux employés municipaux. Deux classes de l'école de Gratot sont venues prêter main forte à cette équipe : la classe de CE de Mme Ménard et la classe de CM de Mme Aschieri. Une quarantaine d'élèves était présente et a respecté avec attention le protocole de plantation : la succession des plants sur la haie, l'ordre dans lequel il fallait faire les différentes actions pour planter les arbustes. L'ambiance était un peu boueuse, une boue collante où il était possible de s'enfoncer et de perdre ses bottes ou ses chaussures. Certains en ont vécu l'expérience.

Environ 285 arbustes ont été plantés : Noisetiers, troènes, charmes, pruniers mirobolants et quelques érables et tilleuls. Un feutre de paillage (chanvre + jute) a été posé au sol autour des pieds. Des tuteurs en bambou ont permis d'assurer la tenue des protections en PVC contre les chevreuils. Des copeaux de bois ont enfin été ajoutés pour faire en sorte que les feutres ne s'envolent pas.



Pour le plateau surélevé à l'entrée du bourg, le gros des travaux est terminé. Les problèmes de circulation engendrés sont derrière nous. Le ralentisseur produit les effets escomptés. La signalisation au sol sera finalisée quand les conditions météorologiques le permettront. La vitesse entre les deux ralentisseurs a été descendue à 30 kms/h. La sécurisation du bourg est une priorité pour les élus. Il faut en faire l'affaire de toutes et de tous. Certains comportements, comme rouler sur les trottoirs pour éviter une partie des ralentisseurs, sont inadmissibles. Nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police. La subvention s'élève à 11 094 €.



Les travaux de finition du lotissement du Manoir ont été réalisés sur la même période. L'entreprise Lehodey a posé les bordures et a ensuite procédé à la pose des enrobés. Des places de parking, non prévues initialement, ont été créées ainsi que des chicanes toujours dans l'optique de faire ralentir la vitesse de circulation. L'entreprise CEGELEC a également procédé à la pose des candélabres. Les noues enherbées et les bordures arrasées en continuité avec la chaussée procurent une continuité visuelle des espaces appréciable. De l'avis de certains habitants, ce lotissement est agréable et il fait bon y vivre.



Les travaux du lotissement des Marronniers ont démarré. Les conditions météorologiques n'ont pas facilité les opérations de terrassement réalisées par l'entreprise Lehodey qui parallèlement a mis en place le réseau d'assainissement. Les réseaux souples, eau et électricité, sont en cours de réalisation par l'entreprise CEGELEC. En raison des intempéries l'entreprise Lehodey a différé la fin des terrassements permettant la mise en forme des parcelles. La terre végétale issue du décapage ayant permis de réaliser la voirie est provisoirement stockée sur les parcelles. Pour rappel, 19 parcelles constructibles sont mises à la vente au prix de 64,30 € HT le mètre carré (75 € TTC). Actuellement, 11 lots sont déjà préservés.



Les travaux de restauration de l'Autel de l'église du Homméel sont également terminés en ce qui concerne les lots menuiserie et maçonnerie. Les travaux de polychromie et ceux liés à la restauration des statues sont en cours de réalisation. Le 13 novembre le projet de restauration a été présenté et défendu parmi d'autres projets par Rémi Bellail et Eric Tiphaigne devant le club des mécènes de la

Fondation du Patrimoine constitués en jury. Suite à cette présentation, un soutien financier de 3000 € a été attribué. L'appel à dons reste d'actualité (se renseigner en mairie). Que les généreux donateurs soient remerciés.

Toujours pour l'église du Hommèel, un devis complémentaire a été établi pour la rénovation de la statue de la Vierge qui est située dans une niche placée à l'extérieur du clocher. La statue actuelle du 15e siècle sera restaurée et positionnée à l'intérieur de l'église à l'abri des intempéries. Une copie sera confectionnée et positionnée dans la niche actuelle à l'extérieur.



Les travaux de restauration de l'installation électrique de l'église Notre Dame de Gratot sont également terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Sonelec. Il s'agissait avant tout d'une mise aux normes qui s'avérait relativement urgente. Le montant des travaux prévus était initialement de 15488,92 € HT, mais un surcoût de 1483.51 € HT s'est imposé et a été accepté pour la réalisation de travaux supplémentaires non envisagés avant le démontage de l'ancienne installation électrique.

Ces travaux visant la préservation du patrimoine de notre commune se font avec le soutien de l'Association de Sauvegarde des Églises du Hommèel et de Gratot (ASEHG).

Renouvellement du contrat d'affermage Le contrat de la SAUR définissant les conditions d'exploitation du Service de l'Assainissement a pris fin le 31 décembre 2023. C'est la même société qui a été retenue pour effectuer l'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement pour les 12 années à venir.

Les nouveaux prix seront de 40 € HT par an pour l'abonnement (contre 36,18 € actuellement) et 1,0263 € HT le mètre cube consommé (contre 1,689 € actuellement, soit une baisse de 20 à 30 % en fonction de la consommation du foyer pour la part délégataire. La part communale reste inchangée. Le nouveau contrat commencera au 1er janvier 2024 et se terminera au 31 décembre 2035.

Un protocole a été négocié pour la fin du contrat actuel. Il est prévu que la SAUR effectue certains travaux :

- La réfection d'une berge de la lagune
- La réparation et les reprises d'étanchéité des déchirures des bâches des filtres plantés de roseaux de la station
- Le redressement de la clôture
- Le renouvellement de l'armoire de commande du poste de relevage

Ces travaux sont financés par la SAUR par compensation de certains travaux qui n'ont pas été réalisés dans le cadre de l'ancien contrat (curage des filtres plantés de roseaux, équipements non renouvelés).

Le diagnostic du réseau d'assainissement collectif. Le conseil Municipal pour se conformer à la réglementation en vigueur a décidé de procéder à un diagnostic des réseaux d'eaux usées et pluviales de la commune. La société SA2E a déjà fait la reconnaissance de tous les réseaux et effectué des tests à la fumée. Aucune eau pluviale n'est envoyée dans le réseau d'assainissement.

Le diagnostic va se poursuivre. La société SA2E va réaliser prochainement sur la commune différentes interventions :

- Une campagne de mesure durant 4 semaines avec l'installation d'un point de mesure de débit à proximité du poste de refoulement rue de la Pitonnerie à partir de la deuxième semaine de janvier 2024 ;
- Une intervention nocturne sur les réseaux d'eaux usées entre mi-janvier et mi-février 2024 en fonction des conditions météorologiques ;
- Des inspections télévisuelles des réseaux d'eaux usées par l'entreprise SPI2C en mars 2024 ;
- Des contrôles de branchement chez les habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif au Printemps 2024.

Ces différentes interventions ont pour but de mettre en évidence la présence d'eaux claires dans les réseaux et les éventuels raccordements défectueux entre le réseau d'eaux usées et le réseau d'eaux pluviales. Il s'agit avant tout de s'assurer du bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a déjà versé pour ce diagnostic 18 067 €, soit 50% de la subvention accordée.

Pour la zone artisanale de la Belle Croix. Le conseil municipal a décidé d'acheter une parcelle non constructible dans le prolongement de la voirie de la zone artisanale afin de pouvoir éventuellement agrandir celle-ci dans le cadre du futur PLUI. Cette parcelle mesure 14832 m². Elle a été achetée au prix de 2,20 € le m², soit un total de 32 630 €. En ce qui concerne les terrains viabilisés, un seul est vendu.

Autres informations :

L'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Cette année, la commune de Gratot réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2023.

Comment ça se passe ? Une première lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19/01/2024 ? Contactez la commune : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 02 33 19 41 20 ou par mail : mairie.gratot@orange.fr

Pourquoi êtes-vous recensés ? Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements, etc.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements, etc.

Par exemple, la Dotation Générale de Fonctionnement est conditionnée au nombre d'habitants. Il en est de même pour le Fonds d'Investissement Rural (FIR).

Le secrétaire de mairie et les élus sont disponibles pour toute information concernant le recensement. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Deux agents recenseurs ont été recrutés, M. Philippe CLEMENT et M. Patrice LESAULNIER. Vous trouverez ci-dessous leur photo. Nous vous serions reconnaissants de leur réserver un bon accueil.



Philippe CLEMENT



Patrice LESAULNIER

La commune envisage toujours la création **de jardins familiaux** sur la parcelle ZI 77 qui se situe immédiatement après le chemin menant au Manoir Chanteloup lorsque l'on sort de la commune de Gratot et que l'on se dirige vers Coutances. A ce jour, une seule personne a manifesté son intérêt à disposer d'un terrain. Nous relançons donc notre appel.

Nous avons appris tout récemment que le projet peut exister dans un autre cadre. Il s'agit alors d'un « jardin citoyen » porté par des tiers citoyens ou une association et non plus par la commune qui elle de son côté pourrait sous certaines conditions mettre le terrain à disposition. Dans ce contexte,

le projet peut obtenir un soutien financier de la part du conseil départemental dans le cadre d'un appel à projet d'initiative citoyenne.

La rénovation de l'éclairage public devrait intervenir prochainement. Il s'agit du remplacement de 9 luminaires, de 5 mats ainsi que de 6 horloges. Le coût total est de 31 500 €. Le « fond vert » accordé par l'état va subventionner les travaux pour 8400 € et le SDEM pour 12 200€.

Il va donc rester 10 900 € à charge de la commune.

Le projet de réalisation d'une **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)** est toujours d'actualité. Après l'ajustement des plans en concertation avec la Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille et les assistantes maternelles intéressées par le projet, le chiffrage du projet est arrivé en mairie. Il a été étudié lors du dernier conseil municipal du 21-12-23. De l'avis des élus, le projet dans l'état est trop cher. Des économies, notamment sur les matériaux et sur certains lots, peuvent être effectuées. L'architecte, M. Laquaine, va être sollicité dans ce sens.

Parallèlement, l'équipe municipale se renseigne pour des subventions dans le cadre du Fonds d'Investissement Rural (FIR) pour un montant avoisinant les 70 000 € (100 € par habitant). Le projet est également éligible à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) qui pourrait le subventionner à hauteur de 20 % avec un plafond fixé à 110 000 €. Des renseignements vont être pris également auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les travaux concernant la réalisation du **cabinet paramédical** privé de Mme Le Roux (podologie et et pédicure) ont démarré sur le terrain jouxtant celui de la mairie. Pour rappel, 2 autres praticiens pourront y exercer.

Plan d'adressage communal et signalétique :

Dans le prolongement de la création de la Base Adresse Locale (BAL) consistant entre autres à géolocaliser chaque habitation, le conseil municipal a décidé d'améliorer la signalétique des routes, rues et sentiers de la commune par l'ajout de panneaux et de pancartes supplémentaires. Un premier devis a été demandé auprès de l'Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) de Coutances concernant un ensemble de plaques de rues. Un deuxième devis a été sollicité auprès de l'entreprise OLG Buro pour des panneaux de rues et de places, des panneaux directionnels ainsi que les poteaux supports. Enfin un dernier devis concerne l'entreprise Districo / Agrial pour la fourniture de piquets en bois. Le premier devis s'élève à 1 666.81 € HT soit 2 000.17 € TTC, le deuxième à 8 770.14 € HT soit 10 524.17 € TTC et le dernier qui sera peut-être à ajuster de 245.00 € HT soit 294.00 € TTC. La subvention DETR demandée est validée par la Sous-Préfecture de Coutances. Le montant demandé est de 5 340.97 €, soit 50 % de l'estimatif (10 681.95 € HT).

Zones d'accélération des Énergies renouvelables :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération du développement des énergies renouvelables demande aux maires de cartographier les zones de leur commune correspondant à d'éventuels futurs sites de production d'Énergies renouvelables (EnR).

Cela concerne toutes les EnR : éolien, méthanisation, chaufferie bois et réseaux de chaleur, panneaux photovoltaïques.

Cette cartographie doit faire l'objet d'une concertation publique. Les modalités de celle-ci n'étant pas définie, elles sont laissées à la discrétion des communes puis elle devra faire l'objet d'une délibération communale, puis intercommunale.

L'un des bénéficiaires de ces zonages serait par exemple d'obtenir de meilleures conditions tarifaires en cas de revente de l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques.

Pour autant, un projet situé dans la zone définie ne signifierait pas qu'il serait automatiquement accepté et inversement, un projet qui ne se trouverait pas dans le zonage défini, ne serait pas obligatoirement rejeté. Le conseil a souhaité s'emparer de cette demande car la loi précise que sans décision des communes, la Région prendrait le relais et au final les décisions.

Les possibilités pour l'éolien sont exclues de la réflexion pour notre commune. Après étude et réflexion le conseil a décidé de mettre l'ensemble du territoire de la commune pour les projets de panneaux photovoltaïques et de géothermie et d'exclure les projets de méthanisation ce qui pour autant n'empêcherait nullement leur réalisation.

Le conseil propose que la concertation auprès des concitoyens se réalise sous plusieurs formes :

- Une présentation à l'occasion de la cérémonie des vœux le 6 janvier prochain ;
- Une insertion dans le bulletin municipal du mois de janvier 2024 ;
- Un affichage à la mairie.

Des renseignements pourront être donnés en mairie pendant les permanences (lundis et mercredis matins) ou sur rendez-vous. La date limite pour la concertation est fixée au 20/01/2024.

Suite à cette concertation, en cas de non-contestation, ce sujet serait alors délibéré lors du conseil municipal du mois de janvier 2024.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'objectif de la communauté de commune est de finaliser le PLUI en 2024 pour qu'il soit soumis au vote du conseil communautaire au début de l'année 2025. A partir de là, il y aura une procédure administrative d'un an avec notamment l'enquête public qui nous emmènera début 2026.

Ce calendrier est très contraint car le PLUI doit être en compatibilité avec d'autres documents d'urbanismes « de rang supérieur » (le STRADET de la région et le SCOT du centre Manche) dont nous ne connaissons pas les subtilités puisqu'ils qui doivent, eux aussi, être réactualisés pour être conformes à la loi climat et résilience.

Lors de la validation du PLUI, prévue début 2026, la carte communale de Gratot disparaîtra.

Animation grand comptage des oiseaux de jardin le dimanche 21 janvier 2024 :

La proposition faite dans le bulletin de juillet 2023 par Alain Aupoix est toujours d'actualité. Depuis 20 ans, lors du dernier week-end de janvier a lieu partout en France le grand comptage des oiseaux de jardins (GCOJ) auquel tout un(e) chacun(e) peut participer. En Normandie, c'est le groupe ornithologique normand (GONm) qui coordonne les animations et recueille les résultats, résultats qui sont ensuite envoyés au muséum national d'histoires naturelles (MNHN) de Paris.

Le principe du comptage est simple :

- Il faut choisir un lieu d'observation, jardin privé, cour d'école, espace vert communal, parc urbain, etc. Si vous installez une mangeoire dans votre jardin, c'est encore plus facile !
- Observez et notez pendant une heure tous les oiseaux posés au sol ou sur une branche.
- Pour chaque espèce, notez le nombre maximal d'individus observés en même temps.
- Envoyez les observations sur le site gcoj.gonm.org ou alors envoyez par la poste le formulaire papier qui vous aura été fourni par l'animateur du GONm.

Le but de ce comptage est d'avoir une photographie de la biodiversité des oiseaux de jardin présents en hiver (nombre d'espèces et nombre d'individus par espèce) et de comparer avec les années précédentes.

Afin de préparer ce comptage, Alain Aupoix vous propose une animation gratuite le **dimanche 21 janvier 2024, rendez-vous à 9 heures 30 devant la salle de convivialité**. Au cours de cette

animation, il vous sera distribué un formulaire comme aide à l'identification et l'animateur vous aidera à reconnaître les oiseaux. Pensez à apporter vos jumelles.

Alain Aupoix, membre de la commission espaces verts de la commune et adhérent/animateur au GON assurera cette animation.

Commission « espaces verts » :

Sous la houlette d'Alain Aupoix, certains végétaux « remarquables » des espaces verts autour de la mairie et de la salle de convivialité ont été nommés de différentes façons :

- En haut et à gauche, le nom de la famille à laquelle appartient la plante,
- Le nom français de l'espèce (voire 2 noms),
- Le nom scientifique de la plante,
- En bas à droite, le pays ou les pays ou le continent d'origine.



Gestion Différenciée des Espaces Verts et préservation de la biodiversité :

La commune continue d'inscrire l'entretien de ses espaces verts selon le principe de leur gestion différenciée. Cette gestion permet entre autres de sauvegarder la biodiversité végétale et animale dans notre commune. Des actions concrètes ont été faites au début de l'automne : 2 gîtes à hérisson et deux gîtes à chauve-souris ont été installés pour aider ces espèces à hiberner. La pose d'un nichoir à chouette effraie ou à chouette hulotte est à l'étude pour le printemps 2024.



Les Zendurances :

Tous les deux ans, l'Office de Tourisme de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage propose aux communes et aux acteurs locaux qui le souhaitent d'organiser sur leur territoire, un ensemble d'expositions sur un thème commun. Le thème choisi en 2024, année olympique sur notre territoire national, sera « Mouvements ».

Comme en 2022, la commune de Gratot, soucieuse de son animation, participera à cet événement qui semble apprécié tant par les habitants et les randonneurs locaux que par les touristes.

Rien n'est encore complètement arrêté mais, entre juin et septembre, des expositions se situeront autour de la Mairie et aussi le long du sentier qui mène de l'église à l'ermitage Saint-Gerbold. De plus cette année du 9 au 18 juillet, vous pourrez voir une autre exposition sur le même thème à l'intérieur de la Salle de convivialité.

Le Centre d'Animation du Château de Gratot s'associera également à ce thème du « mouvement », par un spectacle de danse le 26, 27 et 28 juillet.

La société de Saint-Vincent-de-Paul

La Société Saint-Vincent-de-Paul est une association catholique de laïcs, reconnue d'utilité publique. La charité de proximité est le cœur de l'action de la SSVP. Les bénévoles interviennent ainsi près de chez eux, dans leur ville ou commune et accompagnent les personnes dans la durée. Leurs actions sont simples et discrètes, mais elles répondent toujours à un besoin local. Mme Agnès Blériot habitante de Gratot est notre bénévole locale. En cas de besoin, elle est joignable au 06 32 39 20 05. Des dons de soutien en ligne sont possibles sur le site www.ssvp.fr.

Une version audio pour notre bulletin municipal

La commune a été contactée début octobre par l'association Accès-Cité, elle-même sollicitée par des habitants mal-voyants et non-voyants de Gratot. Accès-cité est une association loi 1901 ayant pour objectif d'aider les personnes en situation de handicap. Elle a pour but de s'adresser aux personnes concernées par les troubles de la fonction visuelle pour favoriser leur vie sociale, scolaire et professionnelle. L'association Accès-cité souhaite apporter aux personnes déficientes visuelles des ressources humaines et des moyens matériels favorisant leur inclusion scolaire et leur insertion sociale.

Nous avons rencontré sa directrice Mme Mathilde Pépin qui propose, moyennant finance, la mise en audio d'une partie du bulletin. Le coût serait de 150 € les 10 premières pages et de 12 € par page supplémentaire. L'écoute du bulletin se fait sur un appareil spécialisé permettant une écoute par chapitre. Le fichier audio pourrait être déposé sur le site de la commune. Le choix des pages serait de la responsabilité des élus (commission communication).

Plus globalement cette ressource audio peut intéresser toutes les personnes empêchées de lire pour diverses raisons : non-voyant, mal-voyant, illettrisme, DMLA, etc.

Les conseillers ont reçu favorablement cette proposition qui s'inscrit dans une logique d'inclusion qu'ils souhaitent soutenir. <https://www.acces-cite.org>

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermée au public chaque après-midi)

Tél. 02 33 19 41 20

E-mail : mairie.gratot@orange.fr

Site de la commune : <http://www.gratot.fr/>

Les permanences :

Elles ont lieu les lundis et mercredis de 10 h 30 à 12 h 00 avec le maire et les adjoints.

M. Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

Informations administratives :

- RECENSEMENT MILITAIRE :



Ce que dit la Loi : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). (Précisons qu'il est tout de même possible de se faire recenser par une régularisation après le délai du 3^{ème} mois).

Pourquoi un délai de 3 mois ? L'attestation de recensement délivrée en mairie puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, etc....).

Pour plus de renseignements, contactez directement le Centre de Service National de Caen au 02.31.38.47.50 (du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ou le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou par courriel à csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr

- AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS :

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans la présence de l'un de ses parents doit présenter, en plus d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, une autorisation de sortie du territoire.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

L'imprimé papier est également à votre disposition en mairie.

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE / PASSEPORT :

Depuis 2014, la carte nationale d'identité sécurisée délivrée à des personnes majeures est valable 15 ans (ancien modèle plastifiée bleue) ou 10 ans (nouveau format « carte bancaire »).

Pour celles délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, la prolongation de leur durée de validité est automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.



Pour les personnes se déplaçant à l'étranger, consulter le site de conseil aux voyageurs du ministère des affaires étrangères.

Les demandes de renouvellement ou de première carte d'identité sont à faire auprès de l'une des **mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR)** : AGNEAUX - AVRANCHES- CARENTAN - **COUTANCES** - GAVRAY – GRANVILLE - LA HAYE DU PUIITS - MONTMARTIN SUR MER - SAINT-LO - VILLEDIEU LES POELES.

La démarche est la même pour les passeports.

Voici les différentes étapes :

- 1) Pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> (possibilité pour l'utilisateur d'être accompagné par la mairie de Gratot pour la créer) ;
- 2) Prendre rendez-vous auprès de la mairie équipée d'un DR pour le dépôt de la demande au moyen de la pré-demande ou de l'imprimé CERFA renseigné sur place accompagné des pièces justificatives + Prise d'empreintes par capteur ;
- 3) Remise d'un récépissé de dépôt de la demande ;
- 4) Remise du titre à l'utilisateur par la mairie équipée d'un DR.

Pour toutes démarches administratives, **France Services** vous accueille à la Sous-Préfecture de Coutances (Square Lebrun 50200 COUTANCES) : 07.86.04.81.66 / coutances@france-services.gouv.fr

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30

Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Jeu de 9h à 16h

Les agents du **bus France Services** vous accueillent également un mercredi par mois sur le parking de la salle de convivialité (voir planning en mairie).

FRANCE SERVICES

**Proche de vous
au quotidien**

Pour demander une allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement...), immatriculer un véhicule, préparer sa retraite... et toutes vos démarches administratives.



- DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE :

En cas de perte de votre permis de conduire, faites la déclaration en même temps que la demande de nouveau permis sur le site ANTS <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> avec les pièces suivantes : justificatif d'identité, justificatif de domicile de – de 6 mois, timbre fiscal de 25€ (pour permis de catégorie Cou D, prévoir certificat médical, CERFA n°14880).

Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication sur ce même site.

Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre permis par mail ou par sms.

En cas de vol, adressez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui vous remettra un récépissé de votre déclaration permettant de remplacer le permis pendant 2 mois.

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

- BRULAGE DES DECHETS VERTS :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de la propagation d'incendies.

- DIVAGATION DES ANIMAUX :

En raison de la multiplication des conflits de voisinage liés à la divagation des animaux, il est demandé à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires.

En ce qui concerne les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, le détenteur du chien doit posséder un permis de détention, se renseigner en mairie.

- NUISANCES SONORES :

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

- LACHERS DE BALLONS ET LANTERNES VOLANTES :

Compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers, **il est obligatoire de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre. La circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes.**

Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :

- Les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible
- Les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants.
- Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50dm³, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique.
- Seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- La réglementation relative à la publicité devra être respectée.

- DRONES DE LOISIR :

9 règles à respecter

La pratique du drone de loisir connaît une très forte progression. Si la pratique ludique du drone ne pose en elle-même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotes afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui.

- 1) Ne pas survoler les personnes ;
- 2) Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (150 m la plupart du temps) ;
- 3) Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit ;
- 4) Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération ;
- 5) Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes ;
- 6) Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés ;
- 7) Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue ;
- 8) Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale ;
- 9) Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

Les règles ne sont pas les mêmes selon que le drone ait été acquis avant ou après 2021 et en fonction de son poids. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630#>.

INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE

Tri sélectif et ordures ménagères : du nouveau en 2024

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, la CMB a observé une diminution importante du volume des ordures ménagères. A partir du 8 janvier 2024, leur ramassage se fera donc tous les 15 jours uniquement.

En alternance une semaine sur deux avec les ordures ménagères, les déchets triés (papiers et emballages) seront désormais collectés en porte à porte à partir du lundi 15 janvier 2024 dans des sacs translucides jaunes mis à disposition à la mairie. Comme pour les ordures ménagères, les sacs jaunes devront être déposés la veille du jour de collecte à partir de 19 h.

Les différents ramassages seront effectués chaque lundi* (ou le mardi si le lundi est un jour férié). Pour rappel, il est obligatoire de déposer les ordures ménagères dans les sacs translucides gris ou jaunes de 30 litres mis gratuitement à votre disposition en mairie à raison d'un rouleau de 50 sacs par foyer et par trimestre.

Pas de changement pour le verre : la collecte reste en apport volontaire aux containers. Il est encore possible de déposer les déchets triés dans les PAV de la commune. Ces containers sont à disposition des habitants **au Hommèel (auprès de l'Église route du Moulin de Vesque), sur le parking de l'école**

et à côté de l'entrée de la déchetterie. Ces endroits doivent rester propres, aucun dépôt ne doit être effectué à côté de ces containers.

En ce qui concerne l'endroit où vous déposez vos sacs poubelles, nous vous demandons de mettre les sacs dans une **poubelle avec un couvercle** afin d'éviter que les animaux éventrent les sacs et qu'ensuite les déchets se dispersent autour du dépôt.

* Pour la rue d'Argouges (RD 244), le ramassage a lieu dans la nuit du dimanche au lundi (entre 3 et 4h du matin).

Ci-joint un calendrier précisant les dates de collecte pour l'année 2024, également disponible en mairie.



COLLECTE DES DECHETS 2024 TOURNÉES DU LUNDI

Les équipes de CMB travaillent tous les jours fériés, sauf Noël et Jour de l'An.

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
			1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4			
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						1		1	2	3	4	5	6					1	2	3							1
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	
30														30	31						30	31					

Les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte à partir de 19h00

collecte du sélectif (emballages et papiers)

collecte des ordures ménagères

Un petit rappel pour les nouvelles consignes de tri :



A compter du 1er janvier 2024, **les biodéchets** (épluchures de fruits et légumes, déchets alimentaires, etc.) ne devraient plus être déposés dans les sacs gris des ordures ménagères. La CMB souhaite en effet donner la priorité au compostage individuel.

Cette décision a été prise pour respecter les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui sont :

- Diminution du gaspillage alimentaire (réduction de 75 % entre 2015 et 2027) ;
- Diminution des déchets verts (réduction de 30 % entre 2015 et 2027).

Pour autant, lors de la conférence des maires, il a été précisé qu'il serait toujours possible pour un certain temps de mettre les biodéchets dans les sacs gris. Légalement, les communautés doivent effectivement proposer une alternative à partir du 1er janvier, mais elles ne sont pas toutes prêtes. Pour cela, la communauté de commune a choisi de proposer des composteurs à la vente. Deux campagnes ont déjà été réalisées, une autre est prévue cette année.

La commune de Gratot réfléchit à la possibilité de créer un espace de compostage collectif.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Horaire d'été Du 1^{er} avril au 30 septembre	Horaire d'hiver Du 1^{er} octobre au 31 mars
Lundi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Mardi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Mercredi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	<i>Fermée toute la journée</i>	
Vendredi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Samedi	10h à 19 h en journée continue	10h à 12h et 14h à 17h

Il n'est plus nécessaire de disposer d'une carte pour accéder à la déchetterie.

Attention : L'accès au site est interdit 15 minutes avant l'heure de fermeture théorique (le midi et le soir) et il est obligatoire de séparer les branchages et les tontes.

Pour rappel la déchetterie qui se trouve à Gratot est un service géré par la communauté de communes « Coutances, mer et bocage » et non par la commune de Gratot. Pour tout renseignement voici le numéro du gardien : 02 33 45 55 83.

Regroupement pédagogique intercommunal Gratot - La Vendelée – Servigny - Brainville :

- Les horaires :

Horaires de l'école	Horaire de la garderie
Lundi / Mardi / jeudi / vendredi 9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h 30	Matin : 7 h 30 – 8 h 5 0 Soir : 16 h 30 – 19 h

- Règlement et tarifs cantine :

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'inscription à la cantine peut être annuelle lorsque les enfants mangent tous les jours ou les mêmes jours de la semaine tout au long de l'année scolaire. En cas de besoin, le retour à l'inscription mensuelle est réalisable en cours d'année.

Il est toujours possible dans une certaine mesure de réguler les inscriptions pour ajouter des repas dans un délai de 48 h. Par contre, il n'est pas possible de supprimer un ou des repas sauf en cas de maladie. Dans ce cas-là, il faut prévenir, au plus tard la veille, M. Lesaulnier, secrétaire de mairie, par téléphone au 02 33 19 41 20 ou par mail à l'adresse suivante : mairie.gratot@orange.fr

Trois modes de paiement sont proposés :

- Par prélèvement automatique (solution la plus simple et qui permet d'éviter les oublis) ; le mandat de prélèvement pour le mettre en place est à demander en mairie ;
- Par virement automatique à effectuer pour chaque facture et en veillant à bien indiquer dans les références, le nom de l'émetteur du virement et l'objet du versement ;
- Par chèque à l'ordre de « REGIE CANTINE GRATOT » ou en espèces à remettre en mairie de Gratot ou à adresser par courrier à l'adresse de la mairie.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, une facture est envoyée dès que le mois est terminé, soit par mail, soit par remise en mains propres aux enfants. **Merci de respecter les dates limites de paiement indiquées.**

Le prix de revient d'un repas toute charge comprise était en 2022 de 8.94 €. Il était de 8,2 € en 2021. Il augmente régulièrement.

Le prix de 5.15 € par repas commandé est réglé au Tourne-Bride depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2022. Étant donné les augmentations régulières du coût d'une majorité des matières premières et suite à une demande de Mme Poisson la commission cantine réunie le 05-07-23 a décidé d'augmenter de 0.05 € le prix du repas pour les familles. La demande initiale de Mme Poisson était de 0,10 centimes.

Pour information, le reste à charge pour les communes de résidence est de 4,87 € par repas. Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

A la rentrée de septembre 2023, le prix du repas est fixé comme suit :

- 4.20 € par repas pour les enfants qui prennent au moins 3 repas par semaine ;
- 4.85 € par repas pour les enfants qui prennent seulement 2 repas dans la semaine ;
- 5.55 € pour un repas exceptionnel et pour les professeurs des écoles ;
- 4.05 € par repas pour le 3^e enfant d'une fratrie.

Il est rappelé que la cantine est un service. **Les enfants doivent donc être disciplinés et respecter les règles de la vie en collectivité.** En cas d'indiscipline manifeste, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Suite à des comportements inappropriés de la part de certains élèves (jeux divers avec la nourriture, comportements plus qu'agités, cris, etc.), il a été décidé en novembre dernier en accord avec les personnels de cantine d'instaurer un système d'avertissements pouvant au bout de trois faits graves aboutir à une exclusion temporaire. La mise en place d'un tel système est regrettable et les agents espèrent ne pas avoir besoin d'y recourir. Bien que les comportements décrits ne soient le fait que de quelques élèves, ce courrier a été adressé à tous les parents dans l'optique de montrer que la municipalité était consciente du problème et qu'il était bien pris en charge.

Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine doivent être repris impérativement par leurs parents à **12h00**.

En cas de problème relatif à la cantine, n'hésitez pas à contacter : Nadine VOISIN (07 63 41 01 26), Florian OUITRE (06 07 27 83 50) ou Guy GIARD (06 86 28 46 55).

- Point sur les effectifs de l'année scolaire 2023/2024 :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2	18	8	12	21	10	12	15	14	112

- Répartition des élèves par classe à la rentrée 2023 :

La répartition des classes qui suit est provisoire, de nombreux changements pourraient avoir lieu :

Classe	Enseignantes	Effectifs
TPS et PS	Mme Pommier / Mme Wallaert ATSEM : Brigitte Marie Dit Dalet	2 TPS + 18 PS = 20
MS et GS	Mme Portel ATSEM : Carole Kortgen	8 MS + 12 GS = 20
CP	Mme Villain	21 CP
CE2 et CE1	Mme Ménard	10 CE1 + 12 CE2 = 22
CM1 et CM2	Mme Aschieri	15 CM1 + 14 CM2 = 29

Pour **la rentrée de septembre 2024**, les prévisions d'effectifs par niveau de classe établies à partir des remontées des mairies porteraient l'effectif global à 109 élèves.

- Garderie et transport scolaire :

La garderie est gérée par le pôle de Saint Malo de la Lande de Coutances Mer et Bocage (02.33.76.85.08). La commune de Gratot n'est pas responsable de ce service.

Les horaires suivants sont décomptés en heures de garderie : 7h30 – 9h / 16h30 – 19h

Le transport scolaire effectue le trajet suivant : La Vendelée – Servigny – Brainville – Gratot

GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO ... Le fabuleux destin de Saint-Gerbold, la belle histoire



Qui est-donc ce Saint-Gerbold ?

Au VII^{ème} siècle, un jeune homme prénommé Gerbold, né dans le Calvados, part vivre en Angleterre comme intendant d'un riche seigneur. Gerbold est jeune et séduisant et la femme du seigneur lui fait des avances. Mais Gerbold est sérieux et ne veut pas avoir d'aventure avec une femme mariée. Celle-ci est vexée et, pour se venger, accuse Gerbold d'avoir abusé d'elle. La justice est expéditive, Gerbold est jeté à la mer avec une grosse meule de pierre autour du cou. Normalement, il aurait dû couler et se noyer. Et là, miracle, la meule de pierre se transforme en embarcation. Ce radeau de fortune l'amène sur la plage de Ver-sur-Mer, près de Bayeux. Il est sauvé. Il décide alors de vivre en ermite, c'est-à-dire en religieux isolé qui consacre sa vie à la prière.

L'évêque de Bayeux vient à décéder et la population, au courant de la réputation et du miracle de Gerbold lui demande de succéder à l'évêque défunt. Ce qu'il accepte.

Mais Gerbold est un évêque austère et d'une grande rigueur morale. Alors les Bayeusains se lassent de cette sévérité et ils le chassent de l'évêché.

Gerbold est furieux et, de colère, il jette son anneau épiscopal (sa bague) dans la rivière Aure en jurant qu'il ne reviendra s'occuper du diocèse que si on lui rapporte cette bague. Et le voilà reparti dans son ermitage.

Quelques temps plus tard la population qui s'est quelque peu éloignée de la religion se voit frappée d'une épidémie de dysenterie (de diarrhée). « C'est la punition de Dieu » pensent les Bayeusains et seul Gerbold, celui qu'ils ont injustement exilé, peut les guérir.

Et là, chance ou miracle, un pêcheur dans la rivière attrape un poisson et retrouve la bague dans son ventre. Alors, comme promis, l'ermite Gerbold redevient évêque de Bayeux. Et les paroissiens guérissent. La légende de Saint-Gerbold guérisseur des troubles intestinaux est née.

Saint-Gerbold décède en l'an 695 et il n'est certainement jamais venu à Gratot. D'ailleurs, à l'époque de St Gerbold, notre territoire ne s'appelle pas encore Gratot. Ce sont les vikings au X^{ème} siècle qui lui donneront le nom de « Guérart'tôt ». C'est-à-dire en langue viking, domaine d'un homme appelé Guérart. Ce qui, avec le temps et les déformations orales est devenu GRATOT.

Mais alors, pourquoi y-a-t-il un ermitage Saint- Gerbold à Gratot ?

Dès le XIII^{ème} siècle, selon des écrits retrouvés à l'Abbaye de Lessay, il existe des Seigneurs de Gratot. Un château en bois existait, peut-être, à l'emplacement du château actuel.

En 1250, la fille du Seigneur de Gratot, Jeanne de Gratot, épouse Guillaume d'Argouges originaire de la région de Bayeux. Ensemble, ils commencent l'édification du château de Gratot dont nous voyons encore aujourd'hui la tour Ouest.

Mais qui sont ces d'Argouges ?

Les d'Argouges sont une famille ancienne et puissante : le premier d'Argouges, Loup d'Argouges serait arrivé en Normandie avec le viking Rollon. Au cours des siècles, les d'Argouges ont participé à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume le conquérant, aux croisades et à de nombreuses batailles de l'histoire de la Normandie.

Pendant 526 ans, 15 générations de la famille d'Argouges vont se succéder à Gratot jusqu'en 1777, année du décès du dernier marquis, Jean-Antoine d'Argouges.

Au moyen-âge, les seigneurs sont très proches de la religion. Aussi, au XV^{ème} siècle, vers 1410, Philippe d'Argouges et sa femme Marguerite de Champagne font construire une chapelle au village les Landes. Au sud de la tour de la chapelle, nous pouvons encore deviner les blasons des familles d'Argouges et de Champagne. Les d'Argouges, fidèles à leurs origines bayeusaines vouent un culte à St Gerbold, ils dédient tout naturellement cette nouvelle chapelle à ce saint.

Anecdote, en 1451 un contrat de fief, c'est-à-dire une location de la chapelle est signée entre Raoul d'Argouges et Thomas Mauger, prêtre de Gratot. Montant de la location : 2 messes et un chapon le jour de la Saint-Gerbold (4 décembre).

Et 200 ans plus tard, la chapelle est convertie par Charles d'Argouges en ermitage, sans doute aussi en l'honneur de Saint-Gerbold, l'ermite.

Huit ermites vont s'y succéder jusqu'en 1830. Ensuite, l'ermitage est abandonné et le bâtiment part en ruines. Quelques travaux de sauvetage sont entrepris, notamment en 1975. A la demande du propriétaire, Mr d'Annville, les jeunes bénévoles qui s'occupent du château vont sauver ce qui peut encore l'être avant la disparition totale de l'ermitage.



En l'an 2000, le Conseil général de la Manche devient propriétaire de l'ermitage et commence d'importants travaux de restauration.

Au cours de ces travaux, on découvre, dans le sol de la nef, une belle statue du XV^{ème} siècle de Saint-Gerbold. Peut-être a-t-elle été enterrée par des paroissiens pour la protéger du saccage au moment de la Révolution française. Cette statue a été restaurée et est conservée au dépôt départemental du Conservatoire des Antiquités et Objets d'Art de la Manche.



En 2018, le Conseil Départemental a rétrocédé l'édifice à la Commune de Gratot pour un euro symbolique.

Voilà l'histoire de ce vénérable bâtiment de 600 ans qui est un des derniers, si ce n'est le dernier ermitage rural en France.

Sachez que Saint-Gerbold est également honoré en l'église Notre-Dame de Gratot. Vous pouvez y admirer une magnifique statue en platane réalisée en 1983 par Dominique Briens, sculpteur gratotais autodidacte, mais néanmoins émérite.

Éric Tiphaigne, conseiller municipal

Erratum : Dans le bulletin municipal de juillet 2023 (n°70), Éric Tiphaigne, conseiller municipal avait produit un article intitulé « **Berthe ROBIAILLE**, première femme, au Conseil municipal de Gratot ». Nous avons constaté après impression du bulletin que l'article avait été amputé de sa conclusion. Nous prions l'auteur de bien vouloir nous excuser. Voici donc la conclusion de l'article.

« Ce fut donc la première conseillère municipale de Gratot. Elle le resta trois mandats, seule femme pendant 18 ans, jusqu'en 1965. Elle jugea qu'à 73 ans, il était temps de laisser sa place. Il faudra attendre encore 18 ans, en 1983, pour que 3 autres femmes siègent à nouveau au Conseil municipal : Madeleine Fouchard, Eugénie Lemièrre et Thérèse Lengronne.

Aujourd'hui, 5 femmes siègent au Conseil municipal de Gratot.

Depuis 1792, 19 maires se sont succédé à la tête de la commune de Gratot. Le tout premier maire été même un Père, l'abbé Louis-Noël Maillard, curé de Gratot. Cela fait déjà 231 ans. Alors, à quand une mère ou une Mère (supérieure) comme Maire de Gratot ?? »

L'élagage, une nécessité pour tous ... :

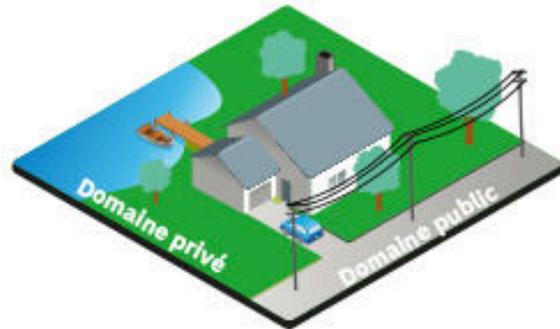
Pour rester branché, élaguez

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.



Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



Les bénéfices d'un élagage régulier

Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte

Limiter le ramassage des feuilles

Prévenir la chute des branches



Le conseil

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...
Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

Lancement d'une plateforme pour lutter contre l'habitat insalubre, non sécurisé ou non décent dans la manche :

Le préfet de la Manche lance un nouveau service public en ligne, Histologe, pour faciliter le signalement des situations de mal logement dans le département. Cette plateforme, entièrement gratuite, est un guichet unique dématérialisé de signalement destiné à toute personne confrontée à une situation de logement indigne, aussi bien locataire que propriétaire : risque pour la sécurité, humidité importante, absence d'isolation ou de chauffage, nuisibles, ... Développée sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, cette plateforme Histologe complète la fiche de signalement papier du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) de la Manche et a pour objectif de faciliter, d'accélérer et de sécuriser la prise en charge des signalements portés à la connaissance du pôle de lutte contre l'habitat indigne.

En quelques minutes, l'occupant ou le propriétaire, par le biais de questions précises, décrit la nature et la gravité de sa situation. Histologe apporte ensuite une réponse personnalisée au demandeur tout en lui garantissant un accès facilité à son dossier et à son avancement. Histologe facilite la coopération entre les acteurs compétents : ARS, CAF, MSA, DDETS, DDTM, équipe communale d'hygiène de Cherbourg en Cotentin, opérateurs CDHAT et SOLIHA, collectivités territoriales. Elle permet de centraliser le traitement et la réponse aux signalements.

Le déploiement de cette plateforme numérique renforce la réponse des acteurs dans la lutte contre l'habitat indigne.

Pour signaler une situation d'habitat indigne sur Histologe, cliquer <https://histologe.beta.gouv.fr>

Accueil Emploi :



Accueil Emploi est une association conventionnée par l'état pour promouvoir l'inclusion professionnelle en faveur des personnes en recherche d'emploi confrontées à des difficultés de tous ordres : mobilité, isolement, manque de qualifications....

Nous leurs proposons des **missions**

rémunérées, ponctuelles ou régulières, **sur la base de leurs compétences et savoir-faire**, chez des particuliers, des entreprises ou des collectivités, avec un nombre d'heures et des horaires adaptables. Grâce à un accompagnement personnalisé, une montée en compétences, de la formation et un suivi rapproché, le retour à l'emploi ou à la formation de nos salariés atteint les 83%.

N'hésitez pas à nous contacter pour vos besoins de personnel : entretien de votre domicile, faire les courses, préparer vos repas, faire le repassage ou pour entretenir votre jardin (50% de crédit d'impôt, avance immédiate, pas d'administratif !) : **Coût de revient actuellement à 10,83€ de l'heure.**

Nous pouvons également effectuer des missions de manutention, d'aide au déménagement, des travaux de peinture ou de bricolage.

Accueil Emploi a également un pôle mobilité, avec des navettes emploi, le bus social ou encore de la location de vélos électriques et scooters et au service d'aide autour du logement (FSL) qui fonctionnent tous deux sur prescriptions.

LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Comité des fêtes et loisirs de Gratot – Bilan des activités

Cette année, notre journée **vide-greniers** était complétée par une soirée Apéro-concert. Malgré une météo maussade, nous avons rencontré un vif succès.

60 exposants au vide-greniers. Le groupe Rock en brousse a animé la soirée avec une musique entraînante et les danseurs s'en sont donnés à cœur joie.

Saucisses et frites étaient proposées.



Une solution a été trouvée pour organiser cette manifestation sur un nouveau lieu le 13 juillet 2024.

Journée des bénévoles : Le 14 octobre, une vingtaine de bénévoles s'est retrouvée autour d'un repas convivial et un tournoi de pétanque.



Soirée Beaujolais : Notre traditionnelle « soirée Beaujolais » a eu toujours autant de succès, 150 personnes conviées.



Section GYM : 25 adhérents, cours toujours assurés par l'association « Siel Bleu ».



Section Yoga : 12 adhérents.

Pratiquer le yoga est devenu très en vogue depuis quelques années, on peut lire des articles à son propos dans beaucoup de journaux qui le préconisent pour acquérir plus de souplesse, pour apprendre à se relaxer, physiquement et mentalement, à mieux respirer. Parfois des médecins, des ostéopathes peuvent le conseiller. On pourrait penser que le yoga est miraculeux, qu'en est-il ? De plus, il y a plusieurs écoles qui abordent la pratique différemment, comment s'y retrouver ?

Pendant les cours à Gratot, la pratique des différentes postures (debout, assises, allongées) est faite en explorant le ressenti du corps. La prise de conscience de ses tensions, ses limites (différentes d'une personne à l'autre) est abordée dans un état d'esprit tranquille, sans compétition envers soi-même, on découvre la manière de respirer plus calmement, plus profondément. Cela permet petit à petit de développer une autre manière de vivre son corps, de délier les nœuds corporels, mentaux, de retrouver une unité psychocorporelle, un temps où on ne se sent plus happé par les pressions extérieures.

Loisirs créatifs : L'activité Loisirs Créatifs qui a repris en septembre a recueilli 5 nouvelles inscriptions, notre groupe se compose désormais de 18 adhérentes. Pour rappel, nous nous rassemblons un jeudi sur deux de 14 h à 17 h à la salle de convivialité de Gratot. Si certaines personnes désirent nous rejoindre, même en cours d'année, nous serons heureuses de les accueillir.

Et voilà, la fin de l'année approche, c'est bientôt Noël, une occasion idéale pour créer, décorer et même déguster. L'activité a donc proposé des travaux manuels sur le thème de cette fête.

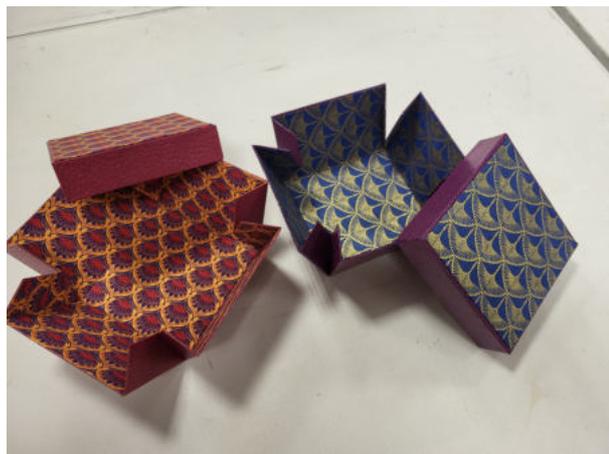
Sous la houlette d'Agnès, à l'atelier cartonnage de belles boîtes « corolle » ont été fabriquées, garnies de friandises elles feront un joli cadeau.

A l'atelier pâtisserie une multitude de biscuits de Noël ont été confectionnés et décorés avec soin. Nous les dégusterons à notre goûter partagé du 21 décembre.

Enfin, à l'initiative d'Annie, nous avons réalisé une composition florale que l'on pourra disposer avec fierté au centre de notre table de fête.

Merci ! À toutes pour votre participation, toujours avec enthousiasme et bonne humeur.

L'équipe des Loisirs Créatifs du CFLG.



**Bonne année !
Et à bientôt en 2024**

L'assemblée générale du CFLG aura lieu le 12 janvier 2024.

Toute personne souhaitant intégrer notre équipe est la bienvenue.

La commune a accueilli des nouveaux habitants, que ceux-ci n'hésitent pas à nous rejoindre. Contactez-nous par le biais de la mairie.

Nous étions présents à la journée des associations mise en place pour la première fois le vendredi 1er septembre, elle aura lieu cette année le vendredi 30 août.

Association des parents d'élèves du RPI Gratot - La Vendelée - Brainville – Servigny :

Pour le premier jour d'école de cette nouvelle année scolaire 2023-2024, nous avons accueilli les élèves et les parents avec notre habituel café de rentrée !

Lors de l'assemblée générale du 21 septembre 2023, un nouveau bureau a été élu :

Président : Yann ROUXEL

Vice-Présidente : Alexandra LE ROUX

Trésorière : Nathalie LÉCONTE

Trésorière adjointe : Pauline LEBEURRIER

Secrétaire : Marylène METAUX

Puis, nous avons lancé notre première action au mois d'octobre avec la vente de bulbes de fleurs. Les parents ont largement participé à cette opération où nous avons récolté beaucoup d'argent. Nous avons continué pour cette fin d'année avec notre vente de sapins de Noël. Le père Noël est venu le vendredi 22 décembre 2023 à l'école en apportant à chaque élève un cadeau !

Pour les actions de l'année 2024, nous souhaitons mettre en place dès le début du mois de janvier, une action avec la « vente de cases », puis continuer avec l'opération des crêpes au mois de février. Vous pouvez déjà noter dans vos agendas la date pour notre « repas convivial » qui aura lieu le samedi 13 avril 2024 à la salle des fêtes de Gratot. Nous avons comme projet d'organiser un rallye pédestre le dimanche 2 juin 2024.

Un bac pour récupérer les différents types de papier est installé devant l'école, toutes les personnes qui le souhaite peuvent déposer leurs papiers, ce qui permet à l'association de récolter des fonds pour l'école.

Toute l'équipe de l'association des parents d'élèves vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !

A.P.E RPI
Gratot- La Vendelée
Brainville - Servigny

Soutenez notre projet

VENTE DE BULBES DE FLEURS

Coup de Coeur

Vous aimez jardiner, voir de belles couleurs dans votre jardin, aidez-nous à réunir des fonds pour financer le projet de classe de mer pour notre école, en commandant des fleurs !!! Merci à vous !

f APE du RPI de Gratot **e** APEgratot@hotmail.fr

L'APE s'allie
avec la **Société ENCORE**

Pour quel projet ?

RECYCLER LES DÉCHETS PAPIER!
Vous voulez nous aider à en récolter un MAXIMUM !!

C'est tout simple,
Déposez dans ce bac
tous vos papiers!

Quels papiers ?

- Tous les types de papier
- Blancs ou colorés, avec ou sans agrafes...
- Prospectus, journaux ...
- SAUF le papier Craft

Et en retour ?

La société ENCORE vous remédie pour ces actes de citoyenneté.
L'argent récolté sera versé à la fin de l'année au profit de l'école de RPI Gratot - La Vendelée - Brainville - Servigny.

MERCI POUR VOTRE AIDE !

apegratot@hotmail.fr - Facebook : APE du RPI Gratot
Société ENCORE - Rue des Flandres Dunkerque 50490 SAINT-SAUVEUR-VILLAGES



Club de la rencontre

Les activités du club ont lieu de septembre à juin. Tous les 15 jours, le jeudi après-midi, chacun peut trouver l'activité qui lui convient autour de jeux de société variés (jeux de cartes, triominos, scrabble, etc.). Ces rencontres permettent de rompre l'isolement en campagne et régulièrement entre 20 et 25 adhérents se retrouvent pour partager un moment de convivialité. Un goûter est offert en fin d'après-midi.

Courant novembre, bon nombre d'adhérents se sont retrouvés à Condé-sur-Vire pour assister à un spectacle avec « Les Amis de l'Accordéon », spectacle qui fut fort apprécié.

Deux repas ont lieu en cours d'année. Le repas de Noël se tient au Tourne-Bride. Le repas de juin est assuré par les membres de l'association. En 2023, les grillades et les frites ont fait l'unanimité.

De nouveaux membres se sont inscrits en septembre, ce qui porte le nombre d'adhérents à 40. Nous avons, hélas, déploré deux décès au cours de cette année.



Centre d'animation du château de Gratot :

Été 2023 : Après la belle réussite des événements du printemps - *Mystère au Château* et *A propos de sculpture* (6^{ème} édition) - l'été au Château a été riche en émotions, mais a aussi connu une grande déception.

-  **Les Expositions, Peinture et poésie -Tapisseries contemporaines** : tout l'été, Agnès Barré-Masurier (artiste licière et peintre) et Jean Marc Emmanuel Gaillard (peintre et poète) ont proposé une interprétation onirique du monde, l'une avec une maestria de la technique de la tapisserie, l'autre par un lien intime avec la nature au travers de la peinture et de la poésie.



✚ **A propos de jardin** (5 et 6 août) : en raison des conditions météorologiques désastreuses rendant impraticables les terrains réservés aux exposants et aux parkings, les bénévoles ont dû prendre, dès le jeudi midi précédant l'évènement, la douloureuse décision de l'annuler.

✚ **Soirées Théâtre** : musique, danse et comédie entraînante avec **La Belle Hélène** (24,25,26 juillet), drame et jeux de pouvoirs avec **Richard III** (17,18,19, 20 août). La pluie a respecté les horaires...et chaque soirée a pu faire « salle comble », permettant ainsi aux spectateurs de se laisser envouter par un décor naturel tout enluminé, des costumes flamboyants et des acteurs au jeu ciselé.



✚ **Les Journées Européennes du Patrimoine** (16 et 17 septembre) : placées sous le thème *Patrimoine vivant*, ces 2 journées ont accueilli l'affluence habituelle avec le beau succès des 2 représentations, en après-midi, de **Les bons, la bonne et le baron**, vaudeville en milieu bourgeois interprété par la Troupe Théâtre aux Champs, création de Richard Vitte.



2024 : Conformément à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, un « dossier diagnostic » sera élaboré par un Architecte du Patrimoine afin de permettre ensuite la mise en œuvre de divers travaux d'entretien des pierres du Château.

Avec la Fée Andaine, les bénévoles de notre Association formulent les vœux les plus sincères pour que la nouvelle année reste, pour tous, remplie de santé, joies, animations ... et ont le plaisir d'annoncer les rendez-vous en cours de préparation :

- **A propos de sculpture - 7^{ème} édition, du jeudi 9 au dimanche 12 mai ;**
- **Expositions d'artistes tout l'été ;**
- **Spectacle de danse Compagnie Ardenne – 25, 26, 27 juillet ;**
- **A propos de jardin - 22^{ème} édition, samedi 3 et dimanche 4 août ;**
- **Journées Européennes du Patrimoine - samedi 21 et dimanche 22 septembre**
- **Deux animations de dernière minute pour cet été au château :**

L'équipe « **CAP SUR** » du cinéma de Coutances organisera une ou deux projections au château (en intérieur) le samedi 13 avril 2024

La troupe de théâtre « **Compagnie du Graal** » (celle qui a joué cette année, La Belle Hélène au Moulin Rouge) qui ne vient normalement que tous les deux ans, nous a demandé à venir exceptionnellement en 2024 à Gratot pour fêter leurs 30 ans d'existence. Ce sera une création « Galaad, la dernière prophétie de Merlin ». La première aura lieu à Gratot, ils y viendront d'ailleurs en résidence la semaine précédente pour peaufiner leur mise en scène. Les représentations auront lieu les 9, 10 et 11 août 2024. Nous nous en réjouissons et nous sommes même fiers puisque ce spectacle ne sera présenté en Normandie qu'à Gratot et à Fécamp. D'autant que Gratot a été choisi par l'ensemble de la troupe, à l'unanimité parmi tous les sites qu'ils ont l'habitude de fréquenter pendant leur tournée habituelle en Normandie.

Pour plus d'informations et suivre notre actualité site : www.chateaugratot.com
Tél 02 33 45 18 49 - @ChateauDeGratot



Comité de jumelage Gratot - Étouvans :



Les fins d'année du comité de jumelage sont toujours très chargées, entre le marché de Noël et les commandes de produits Franc-Comtois.

Le marché de Noël a encore connu un véritable succès :
45 exposants inscrits, plus de 2000 visiteurs.

Les organisateurs et les exposants étaient très satisfaits de ce

beau week-end. Merci aux bénévoles qui, pour le montage, la décoration le vendredi, la tenue des stands le week-end et le démontage le lundi, se sont donnés tout au long de ces 4 jours.

Merci également au comité des fêtes et à la commune pour leur aide.



Le succès des commandes de produits Franc-comtois et vins d'Alsace n'est plus à démontrer :

216 kg de fromages à la coupe (comté, morbier, raclette, tomme)

38 pots de cancoillotte,

40 Monts d'Or

47 jambons

615 saucisses (Morteau et Montbéliard)

78 cartons de vin



De leur côté, les francs comtois sont repartis avec 1 tonne 500 d'huitres.

Une année 2023 qui se termine, remplie de nombreux souvenirs et de très bons moments avec nos hôtes, après 17 ans d'échanges entre nos deux communes.

L'assemblée générale du comité de jumelage se tiendra le vendredi 16 février 2024 à 20 h30 à la mairie. Les personnes qui souhaitent y participer sont les bienvenues.

Bonne Année 2024 à tous

Association de la Sauvegarde des Églises du Hommèel et de Gratot :

Le dimanche **1er septembre 2024**, une cérémonie en l'Église Notre Dame du Hommèel sera célébrée le matin. Ce sera soit une messe, soit une prière en l'honneur de Notre Dame. Un pain béni ainsi qu'un petit réconfort seront servis. Ce sera aussi l'occasion de revoir le maître-autel dans toute sa beauté suite à sa restauration.

A partir de 12 h 30, il y aura le repas habituel à la salle de convivialité près de la mairie.

Merci à toutes les personnes qui se dévouent pour ce repas, pour leur travail ou pour les dons qui permettent d'organiser la tombola.

Dans l'attente de se retrouver nombreux le dimanche 1er septembre, bonne Année à toutes et à tous, l'ASEHG.



Repas de l'ASEHG et signature de la convention avec la fondation du patrimoine

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2023

Samedi 6 janvier 2024	Commune de Gratot	Cérémonie vœux du maire
Vendredi 12 janvier 2024	CFLG	Assemblée générale - Salle mairie
Vendredi 16 février 2024	Comité de jumelage	Assemblée générale - Salle mairie 20 h 30
Dimanche 25 février 2024	Anciens combattants	Repas
Dimanche 10 mars 2024	Club de la rencontre	Repas
Dimanche 24 mars 2024	Société de chasse	Repas
Samedi 13 avril 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot L'équipe « CAP SUR » du cinéma de Coutances	Deux projections au château (en intérieur)
Samedi 13 avril 2024	APE	Repas – Salle de convivialité
Vendredi 14 juin 2024	APE	Kermesse de l'école
Samedi 13 juillet 2024	CFLG	Vide grenier
Jeudi 9 au dimanche 12 mai 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de sculpture
25, 26, 27 juillet 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	Spectacle de danse Compagnie Ardence
Samedi 3 et dimanche 4 août 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de jardin
9, 10 et 11 août 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	Pièce de théâtre : Galaad, la dernière prophétie de Merlin
Vendredi 30 août 2024	CFLG Salle de convivialité	Journée des associations
Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	Journées Européennes du Patrimoine
Dimanche 1 septembre 2024	ASEHG Messe au Hommèel	Repas - Salle de convivialité
Dimanche 6 octobre 2024	Commune de Gratot	Repas des cheveux blancs
Samedi 11 novembre 2024	Anciens combattants	Cérémonie au Hommèel et à Gratot
Samedi 23 novembre 2024	CFLG	Soirée Beaujolais - Salle de convivialité
Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre 2024	Comité de jumelage	Marché de Noël - Salle convivialité

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Nos artisans et nos commerçants !

Afin de faciliter vos démarches, voici la liste des artisans et commerçants installés sur la commune de Gratot :

Franck AMANDA - Plaquiste <i>10, rue de l'Hôtel du Nord</i>	02 33 07 55 20
Loïc BELHAIRE - Métallerie ostréicole, chaudronnerie « Multi-mer » <i>12, route du Gros Frêne</i>	02 33 45 72 46 ou 06 98 68 19 72
Roland BURNEL « SMP » <i>11, route de l'Ermitage</i>	06 58 82 24 45 Burnelsmp50@gmail.com
Arnaud CLAISSE - Animateur sciences, nature et environnement <i>39 rue de l'Hôtel du nord</i>	06 07 14 29 26
Entreprise CLEROT - Tous travaux agricoles, vidange fosse, tractopelle <i>11, route de l'Ermitage</i>	02 33 45 19 11
Louis COLLETTE - Paysagiste <i>106, rue d'Argouges</i>	02 33 47 62 49
GAEC de l'Equiour - Vente de produits laitiers et cidricoles <i>4, route du Moulin Neuf</i>	02 33 45 08 09
Vincent GODEFROY - Maçonnerie générale <i>12, rue de l'Hôtel du Nord</i>	02 33 07 26 66
Fabrice JAMET - Menuiserie, agencement <i>14, rue d'Argouges</i>	02 33 45 01 07
Emmanuel JOLY - Paysagiste <i>61, rue d'Argouges</i>	06 78 43 88 84
Bruno JORET , scierie - Négoce de bois <i>6, route de l'Ermitage</i>	02 33 45 53 83
Kévin LECARDONNEL - Maçonnerie, rénovation, taille, façonnage et finissage de pierres <i>6, rue du Mesnil</i>	06 84 01 60 12
Eliane LEMONNIER - Coiffeuse à domicile <i>6, route de la Houquette</i>	02 33 45 51 31 ou 06 79 14 29 67
Fred Primeurs et Saveurs - Vente de fruits et légumes et produits régionaux aux particuliers <i>81, rue d'Argouges</i> Frederic Lecaplain	06 07 83 36 89
Hubert MARIE - Couvreur <i>38, rue d'Argouges</i>	02 33 45 02 10 ou 06 09 13 90 79
SMC Chaudronnerie <i>18 rue du Gros Frêne</i> Nicolas Maroni (gérant)	02 33 45 98 47
EURL Ô vin bio - Vins biologiques & biodynamiques	06 49 71 41 12
« OZEN Entreprise » - Menuiseries extérieures <i>4, route de la Houquette</i>	02 33 45 05 23
Denis POISSON - Restaurateur, plats à emporter « Le Tourne-Bride » <i>85, rue d'Argouges</i>	02 33 45 11 00

SARL Dupard - Couverture Rte de la belle croix	09 67 24 46 41
Géraldine Création -Couturière 1, rue de La Pitonnerie	02 33 07 40 87 ou 06 32 03 21 66
Société Azur Contrôle et Technologie Analyses, essais et inspections techniques Gilles Goubert (gérant)	06 12 63 82 73
Laurent Vautier - Conseiller indépendant en immobilier 4, rue d'Argouges	06 87 49 08 92

GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE

Nom et prénom des propriétaires	Adresse gîte	Nombre de personnes et type de location		Numéro de téléphone des propriétaires
ARNAUD Philippe Chambre des bords de Siame	42 route du Moulin de Vesque	3	Chambre d'hôtes	06 76 41 68 72
DAVID Françoise gîte	70 route du Gros Frêne		Meublé de tourisme	02 33 07 47 17
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommèel)	43 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	06.62.08.40.60
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommèel)	43 route du Moulin de Vesque		5 chambres d'hôtes	06.62.08.40.60
DESDEVISES gîte	27 route de l'Ermitage		Meublé de tourisme	02 33 46 22 45
DUPREY Cécile	22 route du Gros Frêne	6	Meublé de tourisme	07 87 12 56 43
GUENO Marcel	5 route du Gros frêne		Meublé de tourisme	02 33 47 76 92
JULIENNE Lionel	51 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	02 33 45 98 74
LEBRUN René	4 route du Moulin nNeuf		Chambre d'hôtes	02 33 45 08 09
LESOUF Sylvie	2 route du moulin neuf		Meublé de tourisme	06.51.11.69.40
PARIGOT-QUITRE Claudine gîte	19 bis rue de la Pitonnerie	2/3	Meublé de tourisme	02 33 47 17 98
SAS Paul DUVAUX	26 route de l'ermitage		3 chambres d'hôtes	06.58.34.92.16
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Essentiel »	4	Meublé de tourisme 3*	06.87.49.08.92
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Éloquent »	6	Meublé de tourisme 3*	06.87.49.08.92
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Escapade »	6	Meublé de tourisme 3*	06.87.49.08.92
VOISIN Michel gîte	40 rue d'Argouges		Meublé de tourisme	02 33 47 81 31

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Devant l'augmentation du coût de production du bulletin municipal, la « commission bulletin » a décidé de ne plus publier les comptes-rendus des différents conseils municipaux. Elle économise ainsi une trentaine de pages, ce qui n'est pas négligeable dans le coût global facturé par la société OLG BURO. Le prix de la prestation a fortement augmenté suite à l'inflation relative au coût des matières premières. Pour autant dans un souci de transparence ces comptes-rendus restent accessibles de trois manières différentes :

- Sur le site de la commune : www.Gratot ;
- Par un envoi par mail en s'adressant au secrétaire de mairie M. Nicolas Lesaulnier : mairie.gratot@orange.fr ;
- En passant en mairie pour retirer un ou des exemplaires papiers.

Nous espérons que cette démarche « économique » et « écologique » sera comprise par toutes et tous.

Depuis le dernier bulletin de juillet 2023, il y a eu 4 séances du conseil municipal : le 18 juillet 2023 ; le 14 septembre 2023 ; le 16 novembre 2023 ; le 21 décembre 2023.



La journée des associations organisée par le CFLG



Repas des cheveux blancs



Journée des bénévoles



Les travaux de la voie douce gratotaise

